

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
19	18	19

Date de la convocation
17 juillet 2026

Date d'affichage
17 juillet 2026

Quorum
10

Le vingt-deux juillet deux mille vingt-six, à dix-neuf heures quarante-cinq, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. Maxime JULLIARD, Maire.

Etaient présents :

M. Maxime Julliard Maire, M. Cyprien Tournier, Mme Annie Mayer, Mme Valérie Boullet, Adjoints, Mme Louissette Beetchen, Mme Dominique Lacroix, M. Pascal Debargue, M. Laurent Morel-Chevillet, M. Pascal Felisaz, M. Christophe Baud, Mme Edeline Bosredon, M. Kristopher Degardin, Mme Manon Jordil, Mme Anaïs Delalex, M. Ludovic Blanc, Mme Marie-Angélique Joly, Mme Prisca Mayer, et Mme Géraldine Lacroix.

Absents excusés :

Absent ayant donnée pouvoir :

M. Didier Lacroix donne pouvoir à Valérie Boullet

Secrétaire de séance : Mme Manon Jordil

N°D2026-068

5. Institution et vie politique. 5.2. Fonctionnement des assemblées

REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL DE FETERNES

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2121-8,

Vu l'installation du conseil municipal en date du 21 mars 2026

CONSIDERANT que la commune de Féternes, comptabilisant 1 520 habitants (population municipale), est tenue d'adopter un règlement intérieur dans un délai de 6 mois suivant son installation,

CONSIDERANT la nécessité de prévoir notamment les modalités de présentation, d'examen et la fréquence des questions orales, ainsi que les modalités du droit d'expression des conseillers municipaux n'appartenant pas à la majorité,

CONSIDERANT le projet de règlement intérieur annexé à la présente délibération

Sur exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

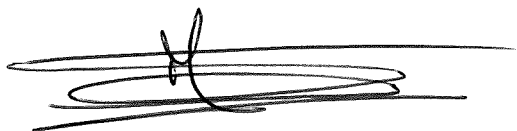
A l'unanimité

APPROUVE le règlement intérieur du conseil municipal de la commune tel qu'annexé à la présente délibération

PRECISE que ce règlement intérieur entrera en vigueur à compter de son adoption et s'appliquera pour toute la durée du mandat municipal en cours.

AUTORISE Monsieur le maire à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La secrétaire de séance
Manon JORDIL



Pour extrait conforme

Le Maire
Maxime JULLIARD

